



LA FEUILLE INFO

Le journal de la CGT Finances Publiques de Saône et Loire

Avril 2017 n°103

Compte-rendu du Comité Technique Local du 13/04/2017

L'ordre du jour est le suivant :

- Point 1 : Approbation des procès-verbaux des CTL des 21 octobre et 15 décembre 2016 (pour avis)
- Point 2 : Evolution des modalités de fonctionnement des CTL de la DDFIP de Saône-et-Loire et nouveau règlement intérieur (pour avis)
- Point 3 : Création des pôles d'évaluation domaniale et service local du Domaine (pour avis)
- Point 4 : Entraide entre SPF
- Point 5 : Bilan campagne IR 2016 – Perspectives 2017
- Point 6 : Adaptation des horaires d'ouverture au public lors de la campagne IR 2017 (pour avis)
- Point 7 : Présentation du budget départemental 2017
- Questions diverses



Les élus CGT Finances Publiques : Nadine Berthod (titulaire) Thomas Gilles (titulaire), Pierre Badey (titulaire), Véronique Badey (suppléante).

Les élus CGT Finances Publiques 71 ont lu la déclaration liminaire suivante :

« Madame la Présidente,

Vous avez choisi de porter à l'ordre du jour du CTL du 13 avril 2017 l'introduction de modifications du règlement intérieur de cette instance paritaire locale. Ces nouvelles dispositions prévues au règlement intérieur engendrent, selon nous, une restriction du droit des agents via la réduction des droits de leurs élus.

La DGFIP, quelle que soit la couleur politique de nos gouvernants, est priée de se montrer toujours plus exemplaire comme si des défaillances flagrantes étaient en œuvre dans cette administration : ainsi, subit-elle, depuis plus d'une décennie, des suppressions d'emplois importantes et néfastes pour le bon fonctionnement des services et la réalisation des missions ; des restrictions budgétaires constantes confirmées une nouvelle fois par les documents techniques de ce jour ; des réductions drastiques des taux de promotions internes ; des règles déontologiques avec contrôle interne afférent extrêmement poussés, etc. Toutes ces mesures contraignantes, présentées comme des efforts nécessaires, dégradent considérablement et durablement les conditions de travail des agents.

Et depuis peu, le directeur général entend restreindre la défense des agents par les représentants des personnels élus. En effet, il a décidé de réduire leur temps de préparation des dossiers, réduire leur temps de compte-rendu et supprimer le remboursement des frais de déplacement des élus suppléants.

Après les élections professionnelles de 2014, auxquelles les agents de notre administration ont montré leur attachement par une forte participation (86%), la DGFIP balaie d'un revers de main, **en cours de mandat**, les modalités de fonctionnement de toutes les instances représentatives. Mais, surtout, bien plus grave, **elles constituent une attaque inédite et délibérée contre un droit fondamental des agents de la DGFIP : leur défense**, qui ne pourra plus être convenablement assurée. Cette situation est insupportable pour tous, agents et élus. S'en prendre ainsi aux autorisations et moyens accordés aux suppléants, c'est tout simplement remettre en cause la pérennité des instances où les agents, par la représentation des organisations syndicales, peuvent faire entendre leurs voix. **Les suppléants sont là, en général, pour prendre le relais des titulaires si besoin et donc disposer du même niveau d'information sur les dossiers mais aussi pour apprendre et prendre la mesure du rôle d'élu.** Le rôle des élus consiste, non seulement, à défendre les droits, garantir le respect des règles, mais aussi à vérifier que la DG ne commet pas d'erreurs dans l'application des règles statutaires et de gestion. **Les élus s'attachent à informer et à défendre l'ensemble des agents de la DGFIP, syndiqués ou non, qui font appel à eux.** Sans Comité Technique, avec une préparation optimale, de quelles informations disposerons-nous sur l'avenir de nos missions, où pourrons-nous défendre nos missions, nos emplois et nos conditions de travail ? Il s'agit là d'une nouvelle atteinte au dialogue social, qui a déjà bien du mal à s'exercer, mais aussi d'un mépris adressé et assumé à l'endroit des représentants des personnels.

Les règles actuelles régissant les réunions où les représentants des personnels siègent sont pourtant issues d'un long travail de négociation avec la direction et non d'un conflit social. Le principe de base de la fusion DGI-DGCP était la prise en compte du meilleur système entre chaque filière pour construire les règles de la nouvelle DGFIP. En voulant les balayer aujourd'hui, c'est ne pas respecter les engagements précédemment pris vis-à-vis des agents et de leurs représentants et leur montrer un profond mépris.

La réaction unanime de toutes les organisations syndicales fin 2016 a tout d'abord fait purement et simplement revenir totalement le DG sur sa décision comme il l'a annoncé lors d'une rencontre avec nos secrétaires généraux en décembre. Puis, au mépris de toute règle, il est revenu sur sa parole donnée en début d'année, du jamais vu !

A nouveau, le front unitaire syndical lui a fait entendre raison, le conduisant à amender sa position sur certains points.

A ce jour, les négociations sont encore en cours au niveau national entre notre DG et les secrétaires généraux de nos organisations syndicales. Dès lors, dans ce contexte national, la CGT Finances Publiques 71 vous demande donc de ne pas agir dans la précipitation et de reporter à un CTL ultérieur ce point de l'ordre du jour. En tout état de cause, la CGT Finances Publiques 71 votera contre les évolutions des modalités de fonctionnement des CTL.

En outre, nous vous remettons les pétitions signées par les agents de Saône et Loire qui, tout comme nous, considèrent que **le droit à être défendu n'est pas négociable ! »**

Mâcon le 13 avril 2017

☞ A l'issue de cette déclaration, la CGT Finances Publiques 71 remet les pétitions signées –en quelques jours- par 200 agents des services de Saône et Loire !

Mme Simon, présidente du CTL, nous indique qu'elle répondra à la déclaration liminaire lors de l'examen du Point 2 consacré à l'évolution des modalités de fonctionnement des CTL.

Après **❶ l'approbation des Procès-verbaux des CTL des 21 octobre 2016 et 15 décembre 2016**, les travaux débutent avec le **Point❷ Evolution des modalités de fonctionnement des CTL de la DDFIP de Saône et Loire.**

Le DGFIP a décidé de revoir à la baisse les temps de préparation et compte rendu des Comités Techniques Locaux pour les représentants suppléants et de ne plus rembourser leurs frais pour se rendre au CTL... Il s'agit de la transposition du règlement intérieur national.

Mme Simon, en préambule, indique qu'il existe une note de la DG de février demandant à passer à ce nouveau règlement dès le premier CTL de l'année 2017. Elle précise qu'elle n'a pas de marge de manœuvre sur ce point. Les modifications ne seront adoptées qu'après la nouvelle convocation du CTL le 21 avril 2017. Elle tient à souligner qu'il n'y a pas eu de précipitation de la direction sur cette question.

M. Hennequin expose les deux points de modification :

- les conditions des modalités de remboursement des suppléants, seuls ceux qui siégeront en remplacement d'un titulaire seront remboursés ;
- les autorisations d'absence : concernant le compte rendu et la préparation, elles sont accordées aux titulaires, aux suppléants remplaçant un titulaire et aux experts.

► **Intervention de la CGT finances publiques 71 : pourquoi ne pas appliquer ce nouveau règlement intérieur à la prochaine mandature ? Nous déplorons la méthode du DG qui, en cours de mandat, change les règles de gestion du personnel, les règlements pour les OS ! C'est une drôle de manière d'envisager le dialogue social ... Dans le contexte actuel, où nous constatons des abus quant à l'utilisation de l'argent public, nous espérons que la raison réelle n'est pas que budgétaire !**

Mme Simon répond qu'il n'y a pas que le côté financier, il y a aussi les journées d'absence des services. Ce sont des jours d'absence à chaque fois. De plus, il semble que la DGFIP avait un régime dérogatoire par rapport aux autres administrations.

Aucun amendement n'est possible.

► **CGT : Les représentants des personnels sont élus et exercent un mandat dans le cadre de réunions convoquées par l'administration. Il y a là, de nouveau, un risque de stigmatisation des syndicalistes absents des services. Nous précisons que certains chefs de service ne se privent pas de faire des réflexions quant à ces absences et nous le condamnons. Nous ne sommes pas en balade, en promenade ou en vadrouille comme nous l'avons entendu. Une nouvelle fois, la source de difficultés des services c'est le manque d'effectifs et c'est l'administration qui en est responsable. Enfin, ce qui est aberrant, c'est qu'on assiste à la baisse des emplois, la baisse du budget, la baisse des droits des organisations syndicales donc du dialogue social, aux restructurations de services. Tout est régression..!**

dialogue social à la DGFIP : un vrai CIRQUE



Bruno Parent

Faites ce je dis, pas
ce que je fais !!!

☞ **Vote : 9 contre (CGT – FO – Solidaires)**

③Création des pôles d'évaluation domaniales et service local du Domaine

Mme Malbrancke présente la nouvelle configuration. Suite à une étude de 2016, le but est de renforcer l'expertise et améliorer l'évaluation pour les services déconcentrés. Il fallait renforcer les équipes régionales et départementales ; la modification sera effective à compter du 1er septembre 2017. Il existait déjà un responsable de la politique immobilière de l'État au niveau régional et départemental. L'équipe régionale chargée de cette politique a été renforcée avec un A+ de haut niveau, un adjoint et des bases de données qui vont s'enrichir dans cette nouvelle structure. Sera adjoint un responsable ayant des connaissances immobilières (personnel hors réseau DGFIP : par exemple, des Ponts et Chaussées).

En coordination avec les responsables départementaux, il y aura l'équipe départementale qui demeure, mais qui va être améliorée pour augmenter l'expertise.

70 % de la charge actuelle reste dans le service du domaine. Les 30 % restants, plus complexes, seront gérés par un PGD (pôle de gestion domaniale) régional pour renforcer les moyens d'expertise et augmenter les compétences sur des points moins connus. Certains pôles d'évaluation départementaux auront des compétences pluri-départementales (28) et les autres seront monodépartementaux (31) .

Tous seront sur la résidence du pôle (pour la Saône et Loire, ce sera Mâcon).

Dans le 71, il y a déjà 5 évaluateurs, que nous conservons. Nous avons été choisis pour avoir un Pôle d'Evaluation Domaniale qui évaluera et gèrera l'évaluation des départements 71 et 58. Par ailleurs, il y a eu une évolution à compter du 1er janvier 2017 sur le seuil d'évaluation obligatoire. Désormais, les seuils obligatoires sont :

- pour les cessions, partir de 180 000 €

- pour les prises à bail, à partir de 24 000 €

Ce qui diminue le nombre d'évaluations. Nous gardons la gestion courante mais restons les interlocuteurs privilégiés des pôles régionaux.

► **CGT : la cellule domaniale ne donnait-elle plus satisfaction ? On s'en prend de nouveau à un service en parlant d'amélioration des compétences et de l'expertise, ce qui n'est pas bien perçu par les collègues. Nous assistons à nouveau à la destruction d'un service (après les services fonciers, la redevance audio, etc) ; le travail va être dilué depuis Mâcon sur deux départements. La CGT Finances publiques 71 déplore la concentration régionale de la Politique Immobilière de l'État avec une composition interministérielle ; la scission front-office / back-office de la gestion domaniale qui casse les collectifs de travail ; la destruction pure et simple de la mission d'évaluation domaniale et de son réseau qui passe de 101 à 59 départements dotés de services d'évaluation... En positionnant le CTR traitant du Domaine les 23 mars et 4 avril 2017, c'est-à-dire bien après la clôture de la campagne des mutations, les collègues ont dû faire des choix de carrière sans avoir tous les tenants et les aboutissants ni les modalités pratiques de cette restructuration.**

Mme Simon répond que, pour les mutations, la DDFIP 71 a anticipé, en réunissant les agents pour leur expliquer, afin qu'ils puissent éventuellement faire leur mutation. On devait, selon le ratio, passer de 5 à 3 emplois en Saône et Loire mais comme on sera pluri-départemental, le 58 nous ayant été imposé, nous récupérerons deux emplois au titre du 58. Les emplois des évaluateurs sont des postes à profil.

Pour la DDFIP 71, l'ancien service avait des faiblesses. La politique immobilière de l'État était un peu floue ; les modifications envisagées vont permettre une clarification.

Les évaluations deviennent de plus en plus techniques, c'est un service qui reste à la DGFiP mais qui a son fonctionnement propre. Au niveau national, il y a des déploiements à effectif constant. Le PED est identifié en tant que tel dans le TAGERFIP, le Service Local des Domaines est quant à lui identifié comme service de direction. Nous allons maintenir trois personnes. Les collectivités ont été informées des modifications apportées aux services domaniaux.

► **CGT : certains agents veulent savoir où en sont les primes de restructuration et compensation financière prévues mais non actées.**

Mme Simon : les règles d'indemnisation s'appliqueront pour les collègues dont le poste est transféré (Chalon et Montceau) . Nous attendons la réglementation définitive mais la position provisoire est valable, du moment que les collègues ont choisi le PED en priorité.

🗳️ **Vote : 9 contre (CGT – FO – Solidaires)**

④ Entraide entre SPF

Mme Simon et M. Lanzini présentent le dispositif. Cette aide est à titre expérimental. C'est un dispositif de soutien possible grâce à la centralisation de toutes les bases Fidji sur une seule base. Un protocole est établi pour définir les modalités d'aides entre Louhans et Mâcon.

Le but est de diminuer le délai de publication de Mâcon. Ceci ne se fera que sur les publications télé-actées. L'aide sera déterminée à un jour agent par semaine. La liste des publications à traiter sera transférée de manière hebdomadaire de Mâcon à Louhans.

Les publications rejetées seront maintenues sur Mâcon.

A terme, nous aurons un seul SPF dans le département, ce qui permettra de travailler sur les autres bases.

Si l'expérimentation n'est pas concluante, que les services partent à la dérive nous verrons avec les services concernés et envisagerons la suspension.

► **CGT : le modèle du protocole est-il local ou national ? Y-a-t-il une marge de manœuvre de la direction ? Est-il possible de préciser qu'en cas de suspension les chefs de services seront concertés ?**

Mme Simon répond que c'est effectivement un modèle national qui a été un peu adapté. Elle ne s'oppose pas au fait d'ajouter « en concertation avec les chefs de service » concernant la suspension. La modification sera faite. Le bilan de la DG sera présenté en CTL tenant compte des 36 départements en expérimentation, certains depuis avril 2016.

⑤ Bilan campagne IR 2016 – Perspectives 2017

M Lanzini nous fait une présentation des opérations réalisées au cours de la campagne déclarative 2016 : conférence de presse départementale, réunion avec les partenaires sociaux, avec l'UDAF, présentation du site

impôts.gouv.fr sur la déclaration et les services en ligne, formation, mise en place de la cellule téléphonique départementale, diaporama sur les écrans d'accueil, promotion via le site de la préfecture et de la CAF.

Une diminution de l'accueil physique a été constatée (- 17 %) entre 2015 et 2016 ; le même constat a été fait au niveau national. Il existe également une diminution des appels téléphoniques dans les services (- 7 %) ; même chose en national. La cellule départementale téléphonique a connu une baisse d'appels de - 48 % .

Pour l'émission, nous avons connu une augmentation des déclarations en ligne (42 % en 2016 contre 33 % en 2015).

Perspective 2017 :

M. Lanzini indique qu'il n'y a pas eu de conférence de presse cette année puisque c'est une année d'élection présidentielle .

Il fait également part de leur espérance d'une augmentation des déclarations en ligne, supérieure à 50% .

Premières incidences du PAS :

Cette année, les coordonnées bancaires seront obligatoirement à faire figurer sur la déclaration. Il conviendra également de fiabiliser les états civils . Enfin, les réductions d'impôts et crédit d'impôt les plus courants ont été regroupés sur une déclaration à part, la 2042 RIC1.

Par ailleurs, des mesures d'allègement de l'impôt sur le revenu en faveur des classes moyennes ont été prévus.

► CGT fait part de quelques remarques des agents :

- la campagne est de plus en plus longue avec de moins en moins de collègues ;
- les chiffres ont étonné du fait du ressenti d'une présence importante de contribuables à l'accueil et de nombreux appels téléphoniques ;
- il y a une réelle inquiétude concernant l'importance de travail de saisie des IBAN, des relances pour les absences de RIB ou de signatures, les 2042 RIC1 ;

Des problèmes de dates ont également été soulevés :

- en effet la brochure est reçue tardivement alors que le Particulier sort une semaine après la loi de finances ;
- l'ouverture du site pour les contribuables a été faite une semaine après l'envoi des déclarations, ce qui a généré beaucoup d'appels ;
- Les collègues appréhendent également l'accompagnement des déclarations Internet ainsi que la campagne d'avis avec les questions relatives au taux d'imposition du PAS. Les collègues trouvent également que les campagnes publicitaires devraient être décalées et ne pas commencer si tôt.

► La CGT indique que des questions d'ordre technique seront communiquées directement avec M. Lanzini.

Un débat s'engage alors sur le fait que La Poste a créé une cellule qui est dédiée au remplissage des déclarations ; la DDFIP précise que ceci n'engage que la Poste, il n'existe pas de partenariat entre la Poste et la DGFIP, ni de formation des agents de la Poste. Le DG est intervenu sur ce point. C'est une action commerciale de la Poste, indépendante des services fiscaux, mais nous ne pouvons pas les empêcher.

► CGT : dans un article des Echos, une société constituée d'avocats fiscalistes, appelée Mafiscalité.com, met en avant la galère que connaîtront les centres des finances publiques du fait du prélèvement à la source et attire les contribuables, moyennant finances, pour les aider à démêler leurs problèmes fiscaux, à répondre au 2120, etc.

Pour Mme Simon, c'est le même principe, on ne peut pas les empêcher d'exercer. Mme Simon demande que le tract CGT avec l'article lui soit communiqué pour regarder ce qu'il en est.

⑥ Adaptation des horaires d'ouverture au public lors de la campagne IR 2016 (pour avis)

Mme Simon propose de reconduire le dispositif de l'an dernier, c'est-à-dire l'ouverture des jours de fermeture entre le 2 mai et le 17 mai uniquement.

☞ Vote : 6 contre (CGT – Solidaires) 3 abstention (FO)

Précisions de la CGT finances publiques 71 : lors des CTL des 2 et 9 mars 2015, l'ensemble des OS avaient voté contre cette mesure de modification des horaires d'ouverture. Près d'un tiers des agents avaient signé une pétition contre cette fermeture au public.

Aujourd'hui, les agents semblent apprécier ce jour de fermeture ; non pas parce qu'ils sont persuadés qu'il faut désintoxiquer les usagers des guichets comme il a été dit dans les hautes sphères de notre administration mais plutôt parce que les moyens humains sont devenus insuffisants pour réaliser leurs missions.

Toutefois, il a été constaté que la mesure avait ses limites puisque, comme nous l'avions supposé lors du CT du 2 mars 2015, les personnes qui se heurtent à une porte fermée un jour...reviennent le lendemain ce qui accroît la charge de travail sur une journée.

La CGT Finances Publiques 71 a donc voté CONTRE cette proposition d'adaptation des horaires d'ouverture au public puisqu'elle faisait partie, comme indiqué dans le document technique du CTL, de la question relative à l'aménagement des horaires d'ouverture au public, unanimement rejetée en mars 2015.

7 Présentation du budget départemental 2017 :

M. Hennequin nous présente ce point. Le budget 2017 a de nouveau diminué. Il arrive parfois qu'on travaille avec un budget restreint toute l'année et qu'on ait un complément mi-novembre sachant que le complément n'est pas reportable. Ces crédits sont alors à utiliser au plus tard début décembre, ce qui ne pose pas de problème car chaque année nous devons prioriser certaines dépenses en dernier trimestre du fait du manque d'argent. En cas de complément, on a donc toujours de quoi l'utiliser.

Prévision du budget 2017

- le bail du Creusot : une renégociation n'avait pas été conclue. la DG va charger Dijon de renégocier, sachant que la DG a donné les autorisations pour le bail pour 6 ans ;
- une mise à jour de la gestion des files d'attente est engagée et interviendra au début de l'été sur chaque site concerné ;
- la direction générale demande la restriction du parc automobile. Cependant, un véhicule de notre parc automobile doit être changé. Nous ne savons pas si nous aurons l'autorisation et/ou le budget ;
- renouvellement d'une station pour les géomètres ;
- renouvellement de matériel informatique dans les services ;
- réinstallation des agents du PGF sur le site Lamartine sans sortir le CSB, comme nous l'a imposé la DG. L'essentiel des travaux doit être financé en local ainsi que le déménagement ;
- 9000 € nous ont été alloués pour l'installation du SPF-E ;
- obligation de ramener les archives de Chalon actuellement stocké à Givry (21 tonnes) Un tri est en cours afin de détruire ce qui n'est plus nécessaire et de déménager les archives à garder. Dans tous les cas, la location du garde-meuble de Givry prendra fin.

Budget 2016

M. Hennequin précise que les postes importants sont toujours les mêmes. Ainsi, CLIC'ESI va être développé pour diminuer les frais d'affranchissement Les fluides dépendent des conditions météo de l'hiver et les postes immobiliers ont de nouveau pesé.

► **CGT : Nous sommes dépités car nous constatons qu'on parle d'économie de bouts de chandelles, ce qui prouve l'état catastrophique du budget. Cela montre l'impuissance et la difficulté à gérer un tel budget. En voyant les pistes d'économie envisagées, nous voyons qu'on touche le fond : les déménagements qui nous montrent ce que présage l'avenir ; l'affranchissement : sur ce point, CLIC'ESI ne sera pas une réelle économie puisqu'elle est prise en charge par la DG, ce qui risque d'entraîner une baisse du budget alloué par la DG correspondant à ce que lui coûtera CLIC'ESI.**

Mme Simon répond que, actuellement, CLIC'ESI n'est effectivement pas refacturé aux directions. Il concerne des gros envois industriels avec un tarif très préférentiel pour la DG ; le problème est que, quand on fait des économies, la Poste relève les tarifs .

2/3 du coût de l'affranchissement viennent des trésoreries pour le compte des collectivités. Pour 2017, la DG ne nous refacture pas CLIC'ESI mais rien ne dit qu'elle ne va pas le faire ensuite.

► **CGT : peut-on connaître la volumétrie de CLIC'ESI sur 2016 ?**

La volumétrie est encore faible puisqu'elle concerne uniquement les SIP. CLIC'ESI est différent de CLIC'ESI + qui est l'envoi de masse.

8 Questions diverses :

► **CGT : Une note du 17/02/17 sur les aménagements ponctuels de la cartographie des RAN prévoyait une remontée pour le 21/04 : qu'en est-il de notre département ?**

Mme Simon répond qu'aucune proposition n'a été faite.

📅 **Prochain CTL le 01/06/2017**

📅 **CAPL : Bon espoir de les tenir plus tôt (vraisemblablement première semaine de juillet).**